

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 14 juin 2022.*

**PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, HERCOUET Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

**ABSENTS :**

- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- BURLOT David donne pouvoir à VITEL Fabien,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- GUYMARD Jean-Luc donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE MAUX Thierry.

**SECRETARE DE SEANCE :** LE MOIGNE Christine

**Délibération n°2022-053**

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 7

**URBANISME  
PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »  
REFACTURATION DU POSTE DE CHARGE DE PROJET**

Lamballe-Armor a été retenue au titre du programme « Petites villes de demain » avec Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, pour lequel une convention d'adhésion a été signée le 1<sup>er</sup> mars 2021. Par délibération n°2021-19 du 23 février 2021, Lamballe Terre & Mer a validé le recrutement d'un chargé de mission à temps plein de catégorie A, en contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois pour le suivi du programme « Petites villes de demain ». Ses missions portent sur les communes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs Commune nouvelle. Le poste peut être subventionné par les partenaires financeurs du programme, à savoir l'Anah et la Banque des Territoires, à hauteur de 75% du salaire brut chargé. La demande de subvention est à effectuer annuellement.

Le travail de l'agent communautaire portant sur deux communes de l'Intercommunalité, il est convenu que le reliquat des subventions accordées fait l'objet d'une participation à part égale entre Lamballe Terre & Mer et les communes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle. Une convention fixe les modalités de cet accord.

Vu :

- La délibération n°2021-016 du 15 février 2021 de Lamballe-Armor, validant l'engagement de la commune dans le programme « petites Villes de Demain »,
- La labellisation des communes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs Commune nouvelle au programme « Petites villes de demain » le 1<sup>er</sup> mars 2021,
- La transmission aux Conseillers du projet de convention et de ses annexes,

Au regard de l'intérêt de cette mission,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE de participer au financement du poste de chef de projet Petites villes de demain, selon les modalités citées ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 05 JUL. 2022

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

